

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/06/2024
Reçu en préfecture le 11/06/2024
Publié le 20/06/2024
ID : 974-249740101-20240611-2024_048_BC_20-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_048_BC_20
Validation du plan de financement de l'élaboration des Schémas Directeurs Intercommunaux de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 14

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024 048 BC 20 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉLABORATION DES SCHEMAS DIRECTEURS INTERCOMMUNAUX DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement le Territoire de l'Ouest a hérité des modes de gestion existants sur chacune de ses communes membres. L'enjeu principal de l'élaboration des Schémas Directeurs Intercommunaux (SDI) est de permettre aux élus de l'EPCI de passer d'une vision communale à une vision intercommunale de la gestion du grand et du petit cycle de l'eau.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU), le 2ème enjeu sera d'abord de s'accorder collectivement (Territoire de l'Ouest /Communes) sur la définition de la compétence « eaux pluviales urbaines », en définir son périmètre et ses interdépendances, afin d'élaborer et d'acter une feuille de route (travaux neufs/exploitation), à moyen et long terme.

Enfin, le 3ème enjeu porte sur l'interface de ces Schémas avec l'aménagement du territoire. En effet bien que l'intercommunalité élabore et mette en œuvre le Schéma de COhérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme restent de la compétence des communes. Un travail important de mise en synergie des projections de développements urbains actuels et futurs avec les Schémas Directeurs Intercommunaux de l'eau potable, de l'assainissement collectif des eaux usées et de l'assainissement des eaux pluviales urbaines est fondamental. De même, la prise en compte des Schémas Directeurs Intercommunaux au sein des PLU est une condition importante de l'efficacité de leur mise en œuvre future.

Objectifs de l'étude

Il est proposé de mener parallèlement ces trois Schémas Directeurs (eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines) par le biais de 3 lots regroupés en un seul appel d'offre.

Ces études sont décomposées de la manière suivante :

- Schéma Directeur Intercommunal de l'eau potable
 - Phase 1 – Recueil, analyse et synthèse des données existantes
 - Phase 2 – Campagne de mesures, recherche de fuites et modélisation
 - Phase 3 – Bilan besoins/ressources, études de ressources supplémentaires et économies d'eau potentielles
 - Phase 4 – Proposition d'un programme de travaux et élaboration de scénarios
 - Phase 5 – Étude du scénario retenu et zonage de l'alimentation en eau potable

- Schéma Directeur Intercommunal de l'assainissement des eaux usées
 - Phase 1 - État des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement
 - Phase 2 - Diagnostic
 - Phase 3 - Proposition d'un programme de travaux et élaboration de scénarios
 - Phase 4 - Schéma directeur et zonage d'assainissement

- Schéma Directeur Intercommunal des eaux pluviales urbaines
 - Phase 0 - Étude préalable de cadrage du SDi GEPU
 - Phase 1 - État des lieux
 - Phase 2 - Étude diagnostique hydraulique et qualitative (Tranche optionnelle)
 - Phase 3 - Schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines et zonage

Estimation des marchés

La consultation sera lancée sur la base des estimations suivantes :

Lot 1 – SDI eau potable : 510 000 €

- Forfaitaire : 340 000 €
- Unitaire (montant maximum) : 170 000 €

Lot 2 – SDI assainissement des eaux usées : 520 000 €

- Forfaitaire : 320 000 €
- Unitaire (montant maximum) : 200 000 €

Lot 3 – SDI eaux pluviales urbaines : 635 000 €

- Forfaitaire : 320 000 €
- Unitaire (montant maximum) : 315 000 €

Plan de financement

- Office de l'Eau Réunion

Cette étude est éligible au programme d'intervention de l'Office de l'Eau selon la répartition suivante :

- Lot 1 - SDI AEP : éligible à l'objectif 3.1 Planifier l'amélioration de la satisfaction des usages de l'eau
- Lot 2 - SDI EU : 4.1 Planifier l'amélioration du traitement des eaux usées et la maîtrise des ruissellements pluviaux urbains ;
- Lot 3 - SDI EPU : 4.1 Planifier l'amélioration du traitement des eaux usées et la maîtrise des ruissellements pluviaux urbains.

Le taux d'intervention serait de 40% (plafond de 200 000 € par étude) sous réserve de la fourniture de l'ensemble des pièces demandées et de la validation du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau.

- Office Français de la Biodiversité

Ces études sont également éligibles au programme d'intervention 2023-2025 de l'Office Français de la Biodiversité en complément des financements de l'Office de l'Eau réunion.

- Lot 1 - SDI AEP : Section 2 - Protection de la ressource et diversification des sources d'alimentation en eau potable ;
- Lot 2 - SDI EU : Section 1 – Système d'assainissement des eaux usées géré par la collectivité ;
- Lot 3 - SDI EPU : Section 1 – Système d'assainissement des eaux usées géré par la collectivité.

Plan de financement prévisionnel – LOT 1 : Schéma Directeur Intercommunal de l'eau potable				
	OFFICE DE L'EAU	DE Office Français de la Biodiversité	TCO	TOTAL
% de participation	39,2 %	40,8 %	20 %	100 %
Montants	200 000 € HT	208 000 € HT	102 000 € HT	510 000 € HT

Plan de financement prévisionnel – LOT 2 : Schéma Directeur Intercommunal de l'assainissement des eaux usées				
	OFFICE DE L'EAU	Office Français de la Biodiversité	TCO	TOTAL
% de participation	38,5 %	41,5 %	20 %	100 %
Montants	200 000 € HT	216 000 € HT	104 000 € HT	520 000 € HT

Plan de financement prévisionnel – LOT 3 : Schéma Directeur Intercommunal des eaux pluviales urbaines				
	OFFICE DE L'EAU	Office Français de la Biodiversité	TCO	TOTAL
% de participation	31,5 %	48,5 %	20 %	100 %
Montants	200 000 € HT	308 000 € HT	127 000 € HT	635 000 € HT

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/04/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/04/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'élaboration des Schémas Directeurs Intercommunaux de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales urbaines ;**
- **DIRE que les crédits sont respectivement inscrits aux budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement et au budget principal de la collectivité ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président